

Stablex



DÉMARCHE DE PRÉCONSULTATION — RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO.6

Séance no.3 : Milieux naturel et humides

COMPTE-RENDU



Document rédigé par



Version préliminaire

Novembre 2019

Table des matières

1. Ouverture et mot de bienvenue.....	2
2. Présentation du déroulement de la rencontre	2
3. Validation du compte-rendu de la deuxième rencontre et liste des membres du Comité	2
4. Visite virtuelle.....	3
5. Milieux naturel et humides	5
5.1 Végétation terrestre.....	5
5.2 Espèces exotiques envahissantes et espèces floristiques d'intérêt.....	9
5.3 Faune terrestre et aquatique	11
5.4 Milieux humides	12
6. Gestion des argiles excédentaires.....	15
7. Appréciation et mot de la fin.....	15
ANNEXE 1 : Liste des participants à la rencontre	17
ANNEXE 2 : Ordre du jour.....	18

1. Ouverture et mot de bienvenue

M. Pierre Légo accueille les participants et présente les membres de l'équipe de Stablex. Les personnes présentes pour représenter Stablex et les experts qui les accompagnent dans la démarche de préconsultation sont les suivantes :

Représentants de Stablex :

Pierre Légo – Directeur santé-sécurité et environnement
Tania Tzakova – Directrice adjointe environnement
Michel Perron – Directeur général

Transfert Environnement et Société

Alex Craft – Animation
Rébecca Gelly-Cyr – Rapporteur et Facilitatrice

Englobe

Catherine Lalumière – Biologiste et chargée de projet
Philippe Charest-Gélinas – Biologiste et chargé de projet

Mme Catherine Lalumière, de chez Englobe, est responsable de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE).

M. Philippe Charest-Gélinas, de chez Englobe, est biologiste et il a participé aux inventaires sur la faune et la flore pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

Par la suite, M. Alex Craft demande aux participants de se présenter ainsi que l'organisation qu'ils représentent. La liste des participants à la rencontre se retrouve à l'annexe 1.

2. Présentation du déroulement de la rencontre

M. Craft présente le déroulement de la rencontre, comme indiqué dans l'ordre du jour en annexe 2, aucun varia n'est ajouté. Si le temps le permet, une présentation sur la gestion des argiles excédentaires sera faite à la fin de la rencontre.

3. Validation du compte-rendu de la deuxième rencontre et liste des membres du Comité

M. Craft valide avec les participants qu'ils ont bien reçu le compte-rendu de la rencontre no. 2 et qu'ils ont avec eux la liste des membres du comité qui sera mise en ligne. Les participants confirment qu'ils sont en possession du document.

Question	Réponse
Il est indiqué dans la liste des participants à la rencontre (annexe 1) et dans la liste des membres du comité que le COBAMIL est membre du comité, toutefois nous préférierions agir en tant que membre observateur du domaine de l'environnement.	M. Craft – Le changement sera apporté au compte-rendu.
Il est indiqué dans la liste des participants à la rencontre (annexe 1) que Mme Laframboise est une voisine de Stablex, toutefois elle n'est pas une voisine, mais une citoyenne de Blainville impliquée.	M. Craft – Le changement sera apporté au compte-rendu.
Dans la liste des membres du Comité, la direction de la santé publique (DSP) est inscrite en tant que membre, mais depuis la première rencontre ils ne sont pas présents. Est-ce qu'il est possible de faire un suivi afin qu'ils participent aux rencontres ou sinon ne pas les indiquer dans la liste des membres?	M. Craft – La direction de la santé publique est invitée à chacune des rencontres, un suivi sera fait afin de confirmer leur intérêt à y participer.
<p>Dans le compte-rendu sur les échanges lors de la présentation de la conception de la cellule, il est indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>« Question : Est-ce que les cellules no. 1 et no. 2 sont toujours pompées? »</i> - <i>Réponse : M. Rompré – Toutes les cellules génèrent de petits volumes d'eau qui sont pompés et traités. »</i> <p>Selon l'échange, la compréhension était que l'eau retournait à l'usine pour être intégrée dans le procédé stablex. Est-ce qu'il est possible de mieux faire refléter cela dans la réponse?</p>	M. Craft – Le changement sera apporté au compte-rendu, afin d'indiquer « [...]de petits volumes d'eau qui sont pompés et traités dans le procédé stablex. », si cela vous convient.

4. Visite virtuelle

M. Légo mentionne qu'il n'était pas possible d'aller faire une visite sur le site puisque pour des raisons de sécurité l'accès est limité à un nombre maximal de personnes. Pour cette raison, nous vous présentons aujourd'hui une visite virtuelle basée sur des images prises par drone, ce qui donne une vue plus intéressante du site que si nous y étions allés en personne.

M. Légo présente la visite virtuelle en faisant référence à la [carte no. 2](#) pour situer les participants dans l'espace.

Question	Réponse
Quelle est la superficie du site de la nouvelle cellule no. 6?	M. Légo – Les dimensions de la cellule sont environ de 500 mètres par un kilomètre.
Quelle est la distance entre PMG Technologies et le site?	M. Légo – La piste d’essai est à environ 150 mètres.
Sur les images, il y a beaucoup d’eau sur le site de la cellule et aux alentours. Pourquoi est-ce qu’il y a autant d’eau et vers où s’écoule-t-elle?	M. Légo – L’eau est présente, car l’écoulement est très lent. Mme Lalumière – Sur la carte no. 2 , que vous avez devant vous, il y est identifié par des flèches le sens d’écoulement des eaux. L’eau s’écoule des fossés vers le ruisseau Locke Head.
Quels sont les noms des ruisseaux qui sont sur le site?	M. Légo – Sur le site ce sont des fossés sans nom qui se déversent dans les tributaires du ruisseau Locke Head.
Est-ce que c’est aussi dans le ruisseau Locke Head que se déverse le trop-plein des étangs d’aération?	
Le trop-plein des étangs d’aération ne se rejette pas dans le milieu naturel. Il est collecté et traité directement sur le site de la Régie intermunicipale d’assainissement des eaux usées de Sainte-Thérèse et Blainville (RIAESTB).	
Dans quel bassin versant se retrouve le ruisseau Locke Head?	M. Légo – Le ruisseau Locke Head est dans le bassin versant de la rivière aux Chiens. Nous parlerons plus en détail des bassins versants à la rencontre sur l’eau.
Est-ce que la cellule no. 6 occupera toute la grandeur du site que nous voyons dans le vidéo?	M. Légo – La cellule occupera la totalité de terrain, soit environ 500 mètres par un kilomètre.
Est-ce que les abris bétonnés actuellement présents sur le site ont une valeur historique?	M. Légo – Il y avait des activités sur le site lors de la Deuxième Guerre mondiale. Toutefois, les abris bétonnés ont été refaits, probablement lorsqu’il y avait une base militaire. Les abris bétonnés sur le site n’ont pas de valeur historique.
Les abris pourraient avoir une valeur historique s’ils étaient toujours construits avec des buttons de terre autour des abris sans toit, afin de propulser des débris d’une explosion vers le haut.	M. Légo – Comme il est possible de voir sur les images, ce n’est pas le cas des abris sur le site.
Plus près de chez PMG Technologies, il y a des abris des années 40.	

Question	Réponse
Comment expliquez-vous qu'il y a autant d'eau sur le site de la future cellule? Comment est-ce possible que vous n'étiez pas au courant de la présence de cette eau?	M. Légo – L'eau est présente, car le terrain est plat et que l'écoulement est lent. Lors de la prochaine rencontre sur la gestion de l'eau, un hydrogéologue sera présent pour traiter ce sujet plus en détail. Mme Tania Tzakova – Le site de la cellule no. 6 est éloigné des installations de Stablex et il n'est donc pas possible de voir l'état du terrain d'Orica.

Suivi	Échéancier
Expliquer le ruissellement des eaux sur le site de la cellule no. 6 et aux alentours	Stablex et Englobe présenteront ces éléments lors de la rencontre thématique sur la gestion de l'eau.

5. Milieux naturel et humides

Mme Lalumière et M. Philippe Charest-Gélinas présentent la description du milieu et les impacts anticipés pour les composantes du milieu naturel et humide :

- Végétation terrestre
- Espèces exotiques envahissantes et espèces floristiques d'intérêt
- Faune terrestre
- Faune aquatique
- Milieux humides

M. Légo présente les mesures envisagées par Stablex et déterminées en collaboration avec les experts de Englobe pour chacune de ces composantes.

Les éléments présentés sont détaillés dans la [présentation](#).

5.1 Végétation terrestre

Question	Réponse
Vous faites mention de végétalisation des sous-cellules lors de la fermeture. Qu'est-ce que vous entendez par végétalisation?	M. Légo – Lorsqu'une sous-cellule est fermée, nous procédons à l'ensemencement avec un mélange de graminées pour éviter l'érosion du sol par la pluie.
Avec les années, est-ce que les arbres reprennent leur place sur les cellules?	M. Légo – L'entretien des cellules est fait à chaque automne pour s'assurer que les arbres ne poussent pas sur les cellules. SNC-Lavalin, les experts pour la conception de la cellule, confirme qu'il n'est pas possible de laisser pousser des arbres sur les cellules sans altérer son intégrité.
Si vous laissez pousser les herbes sur les cellules, est-ce qu'il est possible que l'herbe à poux s'installe?	Mme Lalumière – C'est pour éviter une situation similaire que les essences choisies pour la végétalisation sont étudiées et compatibles avec les essences locales.

Question	Réponse
Les cellules no. 1 à no. 4 ne semblent pas avoir été végétalisées en suivant un plan précis. Pourquoi?	Mme Lalumière – Le choix des essences utilisées pour la végétalisation et les mesures à mettre en place à la post-fermeture font partie des enjeux qui seront présentés dans la phase post-fermeture lors d’une prochaine rencontre.
Qu’est-ce qu’il est possible de faire dès maintenant pour adapter le plan actuel d’entretien des cellules et pour la post-fermeture, afin de s’assurer qu’il n’y ait pas d’enjeux d’herbes à poux et que leur usage futur soit pris en compte?	Mme Lalumière – Il y aura une rencontre spécifique sur la phase post-fermeture. M. Craft – Est-ce qu’il y a présentement une problématique d’herbe à poux sur les cellules végétalisées? M. Légo – À notre connaissance, il n’y a pas d’herbe à poux sur les cellules, mais nous pourrions faire un inventaire l’été prochain pour nous assurer qu’il n’y ait pas d’enjeux.
Il serait souhaitable qu’une personne représentant la santé publique soit présente pour discuter de ces enjeux.	
D’ici à ce qu’il y ait une décision de prise sur l’utilisation future des cellules, est-ce qu’il est possible de mettre en place des mesures pour la valorisation des habitats?	Mme Lalumière – Tout est ouvert pour le moment, mais cela doit être fait en s’assurant de maintenir l’intégrité de la cellule. Avant, la fauche de l’herbe sur les cellules fermées se faisait plus tôt dans l’année, mais afin de préserver l’habitat de certaines espèces la fauche se fait maintenant après la période de reproduction et de nidification.
Est-ce qu’il serait possible de planter des arbres sur la cellule, selon la conception prévue?	M. Légo – Présentement, il ne serait pas possible de planter des arbres sans affecter le recouvrement de la cellule. Toutefois, nous allons regarder pour des arbustes, selon leur système racinaire. Nous allons évaluer la possibilité de planter des arbustes sur les cellules fermées et inviter une personne experte pour présenter les résultats.
La nature a des forces insoupçonnables, il est donc difficile de prévoir ce qui poussera sur les cellules.	M. Légo – Lors de la visite d’un inspecteur du MELCC sur les cellules actuelles, un oiseau rare et seulement présent dans les herbes hautes a été aperçu. C’est à la suite de cette observation que l’inspecteur a fait la demande de changer la période pour la fauche des champs afin que l’oiseau puisse nicher.

Question	Réponse
<p>Qu'est-ce qui sera fait avec le terrain de la cellule no. 6 actuellement prévue?</p>	<p>M. Légo – Si le projet de réaménagement de la cellule no. 6 n'est pas approuvé, nous ferons la cellule no. 6 à l'endroit actuellement prévu et autorisé.</p> <p>Si le projet est approuvé, nous pourrions laisser le milieu naturel intact.</p>
<p>Est-ce qu'il serait possible de compenser, par la plantation d'arbres, la perte de couvert forestier causée par la nouvelle cellule no. 6?</p>	<p>M. Légo – Nous allons planter des arbres en périphérie du site lorsque les travaux seront exécutés. Par exemple, lorsque la cellule no. 6 sera fermée nous pourrions diminuer la largeur du chemin d'accès en plantant des arbres.</p> <p>Nous pourrions voir s'il est possible, avec une conception différente, de semer des arbres sur les cellules ou les compenser ailleurs.</p>
<p>Est-ce que vous allez compenser les arbres coupés sur la cellule no.6 actuellement prévue?</p>	<p>Mme Tzakova – Il n'y avait pas d'arbres sur la section de la cellule no. 6 actuellement prévue où de l'argile est entreposée.</p>
<p>En ce qui concerne, les cellules no. 1 à no. 4, vous devriez déjà savoir si c'est possible de mettre des arbres ou non.</p>	<p>M. Légo – Puisque le terrain n'appartient pas à Stablex, nous ne pouvons pas décider de l'usage futur des cellules.</p>
<p>Même si le terrain n'appartient pas à Stablex, il serait tout de même nécessaire de trouver des solutions avec le propriétaire, et ce dès maintenant.</p>	<p>M. Craft – Serait-il possible d'inviter une personne pour parler de la possibilité de planter des arbres sur les cellules no. 1 à no. 6 lors de la séance sur la post-fermeture du site?</p> <p>M. Légo – Nous pourrions inviter une personne pour cette rencontre.</p>
<p>L'asclépiade est une plante indigène qui peut servir d'isolant et qui n'est pas toxique. Cela pourrait être intéressant d'en faire pousser sur les cellules fermées.</p>	<p>M. Légo – Il y a de l'asclépiade qui pousse sur les cellules no. 1 à no. 4.</p>
<p>Dans quelle zone les impacts anticipés présentés sont-ils évalués? (<i>Référence à la diapositive no. 11 de la présentation</i>)</p>	<p>Mme Lalumière – La zone en jaune représente l'endroit où les inventaires et l'évaluation des impacts ont été faits.</p> <p>La zone en rouge représente l'empiètement du projet.</p>
<p>Est-ce que la cellule no. 6 actuellement prévue sera laissée telle quelle?</p>	<p>M. Légo – Une partie du terrain est utilisée pour entreposer les argiles excédentaires. L'autre section est toujours intacte et pourrait devenir une zone de conservation.</p> <p>M. Craft – Est-ce que des aménagements sont prévus pour la section où il y a un dépôt d'argile?</p> <p>M. Légo – Le dépôt d'argile sera végétalisé.</p>

Question	Réponse
Il est indiqué qu'un des impacts anticipés est la perte d'environ 58 hectares de couvert forestier. Est-ce qu'il y aura une compensation directe pour cette perte?	Mme Lalumière – Nous sommes présentement en train d'analyser l'optimisation des chemins et le reboisement des superficies associées au projet. M. Craft – Est-ce qu'il serait possible de présenter les chiffres du reboisement prévu? Mme Lalumière – Il serait possible de le présenter lors d'une prochaine rencontre.
Après la fermeture de Stablex, qui s'assurera que les arbres ne pousseront pas sur les cellules?	M. Craft – Comme mentionné, l'entretien des cellules sera traité à rencontre sur la gestion post-fermeture. M. Légo – L'entretien des cellules devra toujours être fait.
Quelle proportion du site représente le 58 hectares de perte de couvert forestier?	Mme Lalumière – La totalité du site pour la nouvelle cellule no. 6 sera déboisée. M. Légo – La superficie totale du terrain est d'environ 70 hectares.
Est-ce que les végétaux qui poussent sur les cellules sont considérés comme contaminés, ou s'ils peuvent être utilisés pour d'autres usages?	M. Légo – Il n'y a pas de contamination des végétaux qui poussent sur les cellules.

Suivi	Échéancier
Faire un inventaire sur les cellules fermées pour déterminer s'il y a de l'herbe à poux ou autre espèces problématiques	Été 2020
Évaluer la possibilité de planter des arbustes et des arbres sur les cellules fermées, en fonction d'une conception différente du couvert d'une cellule et inviter une personne experte pour présenter les résultats	Stablex présentera ce point lors de la rencontre thématique sur le plan post fermeture.
Donner la superficie (en chiffres) du reboisement prévu sur le chemin d'accès et en périphérie du site.	Stablex présentera ce point lors des rencontres thématiques à venir.
Regarder la possibilité d'avoir un plan de compensation pour la perte de couvert forestier	Pour le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement.

5.2 Espèces exotiques envahissantes et espèces floristiques d'intérêt

Question	Réponse
Si vous trouvez des espèces floristiques à statut précaire sur le site, qu'est-ce que vous devez faire?	<p>Mme Lalumière – Aucune espèce floristique à statut particulier ni susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable n'a été identifiée sur le site du projet lors des inventaires. Si jamais de manière ponctuelle une espèce était retrouvée, il faudrait contacter le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) pour évaluer ce qui devrait être fait.</p> <p>M. Charest-Gélinas – Les habitats présents sur le site ne sont pas idéals pour ces espèces, donc il est peu probable d'en retrouver.</p>
Où les inventaires ont-ils été faits?	Mme Lalumière – À l'intérieur des zones rouge et jaune sur la carte à la diapositive 11 de la présentation .
Quand ont été réalisés les inventaires?	Mme Lalumière – Les inventaires ont été réalisés deux fois à l'été (2015 et 2016) et deux fois au printemps (2015 et 2016).
Afin de s'assurer que les mesures envisagées soient mises en place, est-ce que les travaux sont effectués par Stablex ou par des compagnies externes? Est-ce que les contrats sont décernés par soumission?	<p>M. Légo – L'excavation est faite par des entrepreneurs externes gérés par Stablex, selon les exigences qui sont mentionnées au contrat. SNC-Lavalin supervise les opérations sur le chantier en ce qui concerne les aspects techniques. Des appels d'offres sont faits tous les cinq ans environ.</p> <p>M. Charest-Gélinas – Les mesures proposées sont standards dans le milieu et les entrepreneurs ont l'habitude de travailler en les respectant.</p>
C'est important qu'il y ait un suivi serré des entrepreneurs, car dans le passé il y a eu des dépôts d'argile sans autorisation près des Lacs Fauvel.	M. Légo – Nous comprenons que dans le passé il ait pu y avoir des épisodes où les pratiques étaient moins contrôlées. Toutefois, ce n'est plus le cas aujourd'hui, les pratiques actuelles ne permettent pas ces actions. Nous faisons de l'excavation annuellement et l'argile est déposée sur les sites autorisés.
Si nous regardons ce qui a été demandé au BAPE dans les années 1980, le résultat actuel n'est pas le même que ce qui avait été demandé.	Mme Tzakova – Toutes les lois et tous les règlements auxquels Stablex doit se soumettre sont respectés.

Question	Réponse
<p>Quelle est la réglementation municipale en vigueur pour gérer les travaux sur des terrains de Blainville, mais qui sont effectués par d'autres? Qui surveille les opérations de Stablex?</p>	
<p>Tout ce qui est en lien avec les processus industriels sur le territoire d'une municipalité est autorisé, géré et encadré par le provincial.</p>	
<p>Lorsqu'un projet doit être approuvé par un palier de décision supérieur à la réglementation municipale, par exemple le gouvernement du Québec, c'est ce palier qui exige et assure un mécanisme de suivi et non la Ville.</p>	
<p>Qu'est-ce qui sera déboisé, où ça va arrêter?</p>	<p>Mme Lalumière – Toute la superficie de la cellule (l'encadré rouge à la diapositive 11 de la présentation) sera déboisée ainsi que le chemin d'accès sur la largeur de l'emprise, soit 11 mètres de large. La totalité des mesures qui seront inscrites dans l'étude d'impact sur l'environnement devront être mises en œuvre. De plus, lors de l'émission du décret, il est fort probable que des mesures additionnelles soient demandées. Parmi ces celles-ci, il y aura des mesures de supervision et de suivi.</p> <p>M. Légo – Le réaménagement de la cellule no. 6 sur le nouveau site exigera d'enlever tous les arbres, l'argile, le sable, etc. Toutefois, nous sommes présentement dans le processus pour obtenir les autorisations requises et nous ne savons pas encore si le projet sera autorisé. La MRC et la Ville sont aussi consultées sur le projet, ils sont d'ailleurs présents ce soir, donc le projet devra aussi concorder avec l'aménagement du territoire qu'elles prévoient.</p>
<p>Quel est votre plan B si le projet n'est pas approuvé?</p>	<p>M. Légo – Nous ferons la cellule où elle est présentement autorisée.</p>

5.3 Faune terrestre et aquatique

Question	Réponse
<p>Est-ce que parmi les espèces recensées vous considérez celles qui sont sensibles au bruit?</p>	<p>M. Charest-Gélinas – Nous tenons pour acquis que la majorité des espèces sont sensibles au bruit et que cela sera une source de dérangement pour elles. Les oiseaux nicheurs sont ceux sur lesquels il y aura un impact plus important.</p> <p>Mme Lalumière – L’ensemble des activités pouvant causer du bruit sont prises en compte lors de l’évaluation des impacts.</p>
<p>Puisque vous prévoyez la perte de 58 hectares d’habitats forestiers, est-ce que vous pourriez recréer ces habitats sur les cellules fermées afin de compenser la totalité de la perte? L’idéal serait de réaliser la compensation sur les cellules existantes, en tant que Comité nous aimerions que vous puissiez prendre un tel engagement.</p>	<p>Mme Lalumière – La démarche de préconsultation en cours permet d’intégrer les demandes des membres du Comité à l’étude d’impact sur l’environnement et votre apport est important dans la réflexion pour sa réalisation. Nous aurons cette conversation avec Stalex.</p>
<p>Vous n’avez pas vu de tortues lors de vos inventaires?</p>	<p>Mme Lalumière – Nous n’avons pas identifié de tortues dans la zone d’étude locale, mais il y en a dans les tourbières et les lacs environnants.</p>
<p>Vous mentionnez qu’il y aura une augmentation temporaire des matières en suspension dans l’eau, donc il pourrait y avoir des répercussions chez nous?</p>	<p>Mme Lalumière – Lorsque nous faisons mention des matières en suspension dans l’eau cela est au niveau de l’eau de surface et non de la nappe phréatique. Nous aborderons plus en détail ces sujets lors de la prochaine rencontre.</p>

5.4 Milieux humides

Question	Réponse
<p>Vous mentionnez que sur le site il y a des milieux humides de valeur écologique faible et moyenne, mais pas de milieux humides de valeur forte ou exceptionnelle. Qu'est-ce que cela signifie une valeur écologique exceptionnelle?</p>	<p>M. Charest-Gélinas – Par exemple le milieu humide MH-22 (référence à la carte no. 2) représente une tourbière rare en raison de sa superficie et ses fonctions biologiques. Un autre exemple, lorsque des espèces exotiques envahissantes (EEE) sont présentes dans un milieu humide, cela diminue sa valeur écologique puisque nous voulons gérer leur propagation.</p> <p>Mme Lalumière – Un milieu humide peut avoir plusieurs fonctions écologiques qui sont prises en compte pour évaluer leur valeur écologique (reproduction, alimentation, biodiversité exceptionnelle, milieu rare ou unique dans la région, etc.).</p> <p>La méthode utilisée pour établir la valeur écologique est robuste et établie, non seulement pour le projet de Stablex, mais pour l'ensemble des projets évalués. La méthodologie ainsi que les valeurs écologiques des milieux humides seront en annexe de l'étude d'impact sur l'environnement.</p>
<p>En quelle année ont été déterminées les délimitations des milieux humides présentées à la carte no. 2 ?</p>	<p>Mme Lalumière – En 2014 et en 2015.</p>
<p>Habituellement les données sur les milieux humides présentées par Canards Illimités diffèrent des données réelles confirmées sur le terrain. Toutefois, ce que vous nous présentez aujourd'hui y ressemble beaucoup.</p>	<p>M. Charest-Gélinas – Avant d'aller faire les inventaires sur le terrain une revue de toute la documentation publique est réalisée, incluant les données de la MRC, de la Ville, de Canards Illimités, etc. Cela nous donne une bonne idée de ce que nous allons voir lors des inventaires et permet de nous préparer.</p> <p>Nous pourrions faire une analyse comparative entre nos résultats terrain et les cartes de Canards Illimités, mais en ce moment je ne pourrais pas vous indiquer les différences.</p> <p>Mme Lalumière – Habituellement, nous avons des données plus détaillées, puisque nous allons sur le terrain et que Canards Illimités élaborent leurs cartes à partir de bases de données et de la photo-interprétation.</p>
<p>Nous avons l'impression qu'il y avait une zone tampon dans le secteur et qu'il n'y aurait pas de développement sur le site prévu de la cellule no.6 et sur les terrains environnants.</p>	<p>M. Légo – Est-ce que vous faites mention d'une zone tampon entre le site et la voie ferrée?</p>

Question	Réponse
<p>Il n’y a pas de développement de prévu à l’extérieur du site pour la cellule no.6.</p>	<p>M. Craft – Donc le futur site de la cellule no.6 est zoné industriel et les terrains environnants resteront une zone de conservation? M. Légo – Confirme que c’est en effet le cas.</p>
<p>Il y avait une zone tampon autour du site d’Orica pour protéger des risques d’explosion.</p>	
<p>Les terrains autour de la cellule no. 6 prévue sont dans un zonage communautaire, dont le seul usage est la conservation. Toutefois, la loi sur les explosifs oblige à ce qu’il y ait une zone d’exclusion autour du site d’entreposage d’Orica.</p>	<p>M. Légo – C’est important de différencier le règlement de zonage et la loi sur les explosifs.</p>
<p>Est-ce qu’un projet de restauration des milieux humides sur le territoire de la MRC pourrait être inclus au lieu d’une compensation financière au fond vert?</p>	<p>Mme Lalumière – Nous devons suivre ce qui est demandé par la réglementation. À la suite des changements sur la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, la perte de milieu humide doit être compensée financièrement afin que le gouvernement puisse encadrer des projets de plus grandes envergures. Assurément, il est possible de regarder avec les acteurs locaux, dont la MRC, les projets qui sont en cours. M. Charest-Gélinas – Avant il était possible de présenter des projets pour la compensation, maintenant ce sont des compensations financières qui sont demandées.</p>
<p>Nous travaillons présentement à la création d’un plan régional des milieux hydriques et humides qui serait en vigueur d’ici 2021, avec l’objectif de zéro perte nette (superficie, qualité, etc.). Est-ce qu’il serait possible d’avoir des projets de restauration de milieu humide sur le territoire de la MRC? Nous vous invitons aussi à communiquer avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant la conservation des milieux naturels pour les inviter à participer aux rencontres ou pour coordonner certains éléments avec eux sur ce sujet.</p>	<p>M. Charest-Gélinas – Sur le principe nous sommes d’accord, toutefois nous devons nous intégrer dans le cadre soumis par le MELCC. M. Légo – Stablex va suivre le règlement en vigueur. Toutefois, s’il y a des projets potentiels sur le territoire de la MRC, auxquels nous pourrions participer, nous sommes ouverts à discuter.</p>
<p>Zéro perte nette de milieux humides devrait être l’objectif à atteindre dans le meilleur des possibles. Il est important d’être créatif afin que la finalité ne soit pas seulement une compensation financière.</p>	<p>M. Craft – Lors des consultations du MELCC sur le nouveau règlement, il y a eu des propositions en ce sens. M. Charest-Gélinas – Nous sommes maintenant dans une zone de transition, avec la nouvelle réglementation en vigueur, afin d’essayer d’atteindre zéro perte nette.</p>

Question	Réponse
Il est important de travailler avec la Ville et la MRC afin de pouvoir innover et ne pas être contreproductif. Une compensation réelle devrait être incluse avec le projet et pas seulement une compensation financière.	
Quel sera l'impact du déboisement sur les milieux humides et le drainage?	Mme Lalumière – La prochaine rencontre abordera le drainage, l'hydrogéologie et d'autres composantes de la gestion de l'eau. Nous pourrions faire un retour sur le drainage des milieux humides lors de cette rencontre. L'impact du déboisement sur le drainage est pris en considération dans la conception de la cellule.
Est-ce que vous avez fait une compensation pour la perte des milieux humides déjà engendrée sur le site?	M. Légo – L'empiètement sur les milieux humides a été fait avant l'entrée en vigueur de la loi.
Quand ont été faits les travaux sur la cellule no. 6 actuellement prévue?	M. Légo – Nous allons vous revenir à ce sujet, mais les travaux auraient débuté vers 2008.
Est-ce qu'il serait possible de compenser la perte de milieux humides sur la cellule no. 6 prévue?	M. Légo – Pour le moment, une partie de la cellule no.6 prévue est utilisée pour le dépôt d'argiles excédentaires.
La partie non exploitée de la cellule no. 6 prévue pourrait être utilisée par la Ville pour une zone tampon.	
Il serait aussi possible de trouver un endroit plus approprié pour créer un projet de restauration ou de création de milieux humides.	M. Légo – C'est un peu l'objectif du MELCC, soit que les promoteurs donnent l'argent nécessaire au fonds vert pour ainsi pouvoir restaurer ou créer des milieux humides aux meilleurs endroits.
Est-ce que vous avez fait la caractérisation de l'alimentation des milieux humides, en lien avec la connexion hydraulique entre le site et les milieux humides?	M. Légo – Lors de la prochaine rencontre l'hydrogéologue pourra vous présenter cela.
Quels sont l'apport en eau anticipé et l'impact sur le ruisseau Locke Head?	Mme Lalumière – Les bilans hydrauliques devraient être les mêmes. M. Craft – Le bilan de l'apport en eau au ruisseau Locke Head sera abordé lors de la prochaine rencontre.

Suivi	Échéancier
Communiquer avec la CMM et la MRC Thérèse de Blainville afin de discuter de leur plan de compensation des milieux humides	Avant le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement.
Expliquer l'impact du déboisement sur le drainage des eaux et sur les milieux humides environnants	Stablex présentera ce point lors de la rencontre thématique sur la gestion de l'eau.
Expliquer l'impact de la cellule no. 6 et de la paroi étanche sur la connexion hydraulique entre le site et les milieux humides environnants	Stablex présentera ce point lors de la rencontre thématique sur la gestion de l'eau.
Expliquer l'apport en eau vers le ruisseau Locke Head et l'impact sur ce milieu	Stablex présentera ce point lors de la rencontre thématique sur la gestion de l'eau.

6. Gestion des argiles excédentaires

M. Craft mentionne que le temps prévu pour la rencontre est écoulé et demande aux participants s'ils veulent que la présentation sur la gestion des argiles excédentaires soit faite maintenant ou reportée à la prochaine rencontre. Le Comité décide de reporter cette section de la présentation à une rencontre subséquente.

7. Appréciation et mot de la fin

M. Légo rappelle que la présentation, l'ordre du jour et les cartes seront publiés sur le site Internet de Stablex. Il mentionne que le comité consultatif validera le compte-rendu à la prochaine rencontre afin qu'il soit mis en ligne également.

La prochaine rencontre est prévue le mardi 10 décembre de 19h à 21h et portera sur la gestion de l'eau. Un membre du comité mentionne qu'il y a un conseil municipal le 10 décembre et demande s'il est possible de modifier la date de la rencontre. Les participants confirment que le mardi 17 décembre serait une possibilité. Un retour sera fait rapidement aux membres du comité pour valider cette nouvelle date, après validation de la disponibilité de la salle.

M. Légo présente une proposition de calendrier pour les rencontres au début 2020 aux participants. Ceux-ci valideront leur disponibilité avant de confirmer si ces dates leur conviennent lors de la prochaine rencontre.

M. Légo remercie les participants d'être présents aux rencontres et mentionne que leurs commentaires et suggestions sont utiles à l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement afin d'avoir le meilleur projet possible.

M. Craft demande aux participants de donner leur avis sur la séance par le biais d'un questionnaire de satisfaction.

Suivi	Échéancier
Confirmer la nouvelle date pour la rencontre sur l'eau prévue en décembre.	Lorsque la disponibilité de la salle sera confirmée.

Production du compte-rendu
Transfert Environnement et Société
Rapporteur : Rébecca Gelly-Cyr
Facilitation : Alex Craft et Rébecca Gelly-Cyr

ANNEXE 1 : Liste des participants à la rencontre



Nom	Prénom	Titre - Organisation
Bigras	Léopold	Citoyen de Blainville
Caya	Sébastien	Observateur – Domaine de la sécurité - SSIB
Dorval	Marie-Ange	Membre du Comité – Milieu agricole
Downing	Mike	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Gagnon	Steve	Citoyen de Blainville
Genest	Jean-Pierre	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Labadie	Johanne	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Laflamme	François	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Laframboise	France	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Lépine	Éric	Observateur – Domaine municipal - Ville de Blainville
Lortie	Anna	Citoyenne de Blainville
Marcotty	Catherine	Observateur – Domaine municipal – MRC Thérèse de Blainville
Nault	Christian	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Othoniel	Clara	Observateur – Domaine de l’environnement - COBAMIL



Ordre du jour – Atelier thématique – Milieux naturel et humides

Projet de réaménagement de la cellule de placement n° 6

Mardi 19 novembre 2019 – Club de Golf Rosemère - 1 Boul. de Fontainebleau, Blainville, QC J7B 1L4

Heure	Sujet
19h00 à 21h00	Ouverture et mot de bienvenue Présentation des membres
	Présentation du déroulement de la rencontre
	Validation du compte-rendu de la deuxième rencontre
	Visite virtuelle
	Présentation des milieux naturel et humides : Description du milieu – Impacts anticipés – Mesures envisagées Échange et questions
	Prochaines étapes et mot de la fin